

Militant gravement blessé à Sainte-Soline : ce que l'on sait de l'intervention des secours

La Ligue des droits de l'homme affirme que les secours ont été empêchés d'intervenir par les forces de l'ordre. Ce que nient les autorités et le Samu. Une plainte a été déposée et une enquête a été ouverte. Le point sur ce que l'on sait.



La manifestation contre les mega-bassines de Sainte-Soline a dégénéré. Deux militants ont été grièvement blessés samedi et la famille de l'un d'entre a déposé plainte pour entrave aux secours. REUTERS / STEPHANE MAHE

Par Z.L.

Le 29 mars 2023 à 11h48, modifié le 29 mars 2023 à 14h18

Alors que la famille de Serge D.-G, un militant toulousain de 32 ans, grièvement blessé samedi lors des [manifestations contre les mégabassines de Sainte-Soline \(Deux-Sèvres\)](#), vient de déposer plainte pour « tentative de meurtre » et « entrave aux secours », plusieurs voix dénoncent le fait que les secours ont été empêchés d'intervenir par les forces de l'ordre. Voici ce que l'on sait.

Ce que dit la Ligue des droits de l'homme

Dans un article, le journal [Le Monde](#) rapporte un échange téléphonique entre une avocate de la Ligue des droits de l'homme (LDH), un médecin et le Samu : les forces de l'ordre auraient empêché les secours d'intervenir pour aider le militant qui se trouve à ce jour entre la vie et la mort.

LDH France 
@LDH_Fr · [Suivre](#) 

[#SainteSoline](#) Le dispositif de maintien de l'ordre a mis gravement en danger toutes les personnes sur place, faisant de nombreux blessés. Nos observateurs ont permis de le documenter, dès le jour même. Leur statut doit être protégé : chng.it/qPtDBZGSMf

lemonde.fr
Sainte-Soline : l'enregistrement qui prouve que le SAMU n'a pas eu le droit d'intervenir

8:07 AM · 29 mars 2023 

 127  Répondre  Copier le lien

[Lire 4 réponses](#)



Ville, code postal...



10

75 · Paris

91 · Essonne

92 · Hauts-de-Seine

93 · Seine-Saint-Denis

94 · Val-de-Marne

95 · Val-d'Oise

lu Samu dire clairement
ntervenir de la part du
e Cazaux, qui se trouvait sur
sure avoir assisté « à
e la part d'un médecin qui a
ce vitale. La réponse qu'on
rait pas intervenir. »

77 · Seine-et-Marne

78 · Yvelines

60 · Oise


[franceinfo](#) s'est procuré, un
plement : « On n'enverra pas
rce qu'on a ordre de ne pas
dre.» L'interlocuteur du

Toutes les actualités locales

meuecin confirme encore au médecin généraliste qui
l'appelle : « Le problème, c'est que c'est à l'appréciation des
forces de l'ordre et qu'on est sous un commandement, qui
n'est pas nous. Donc, pour l'instant, on a ordre de
rassembler les victimes au niveau de l'église de Sainte-
Soline, avec des moyens pompiers qui se déplacent sur site
pour prendre en charge et ramener. Mais pour l'instant, on
n'aura pas de moyens de Smur ou d'hélico ou de quoique ce
soit sur place. »

La préfecture nie



« Si la transcription de l'article laisse sous-entendre que les
médecins militaires ne sont pas intervenus au profit des
participants au rassemblement, force est de constater que
cette affirmation est fausse », assure la préfecture des Deux-
Sèvres dans un communiqué. Selon la patronne des forces
de l'ordre dans le département, un médecin de la
gendarmerie « a été la cible de projectiles à son départ alors
qu'il a prodigué les premiers secours et attendu l'arrivée du
Samu à ses côtés ».

Préfète des Deux-Sèvres  
@Prefet79 · [Suivre](#)

[#SainteSoline](#) | Droit de réponse de la préfète des Deux-Sèvres suite à l'article du journal Le Monde, prétendant prouver que le "SAMU n'a pas eu le droit d'intervenir".

Retrouvez ci-dessous le communiqué de presse 

11:40 PM · 28 mars 2023 

 736  Répondre  Copier le lien

[Lire 342 réponses](#)

Selon la représentante de l'État, dans un « contexte hostile, il appartient aux forces de l'ordre de définir si l'arrivée d'un véhicule de secours à un certain point est possible ou non (...) ». Il n'est donc pas surprenant, que, si ces conditions de sécurité n'étaient pas réunies, les forces de l'ordre aient pu, pour certaines géolocalisations et dans certaines périodes de temps, indiquer qu'un envoi d'ambulance n'était pas possible dans l'immédiat. » La préfète ajoute dans son communiqué : « Ce n'est donc que pour éviter que le Samu ou les pompiers ne soient pris à partie ou victimes collatérales des affrontements violents que cette consigne a pu être passée. »

Tout comme le Samu

« Il n'y a pas eu de barrages de gendarmerie pour empêcher les secours », affirme Farnam Faranpour, chef du pôle urgences du Centre hospitalier de Niort, auprès de [France 3](#).

SAMU 79
@SAMU7912 · [Suivre](#)

La justice fera son travail et nous nous mettrons à leur disposition pour leur donner l'ensemble des informations nécessaires comme nous le faisons dans chaque enquête. Sachez quand même qu'envoyer une ambulance en zone d'affrontements (appelée zone d'exclusion)...

9:24 AM · 28 mars 2023

[Lire la conversation complète sur Twitter](#)

1 k Répondre Copier le lien

[Lire 87 réponses](#)

Selon lui, c'est la manifestation en elle-même qui a empêché l'intervention rapide des secours : « Pour ce jeune homme gravement blessé, il y a eu un premier appel aux pompiers qui sont partis, mais la géolocalisation n'a pas permis de trouver le lieu. Donc nous avons attendu d'autres appels pour préciser le lieu et nous avons finalement envoyé le Smur de Ruffec qui était le plus proche des lieux. »

Ainsi que Gérald Darmaprou

Interrogé sur RTL, le miniprout de l'Intérieur assure que « les secours sont arrivés dès qu'ils ont pu ». « Ils n'ont jamais été empêchés d'intervenir sur ce site. (...) Il faut d'abord géolocaliser la personne. C'est pas facile c'est dans les

champs (...) Les secours envoyés ont été pris à partie violemment. La première personne arrivée sur place est un médecin du GIGN.»

RTL France 
@RTLFrance · [Suivre](#) 

 @GDarmanin sur la plainte contre X déposée par la famille d'un blessé à #SainteSoline : "Une enquête judiciaire est ouverte. Les secours sont arrivés dès qu'ils ont pu."
 #LAOLP avec @PascalPraud 

[Regarder sur Twitter](#)

1:43 PM · 29 mars 2023 

 11  Répondre  Copier le lien

[Lire 28 réponses](#)

Plainte et enquête

Deux hommes ont été gravement blessés lors des affrontements samedi à Sainte-Soline. [Les parents de Serge D.-G. ont déposé plainte contre X pour « tentative de meurtre et entrave volontaire à l'arrivée des secours »](#). Le parquet de Rennes, compétent en matière d'enquête sur les affaires militaires, a alors confié une enquête à l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) pour «

violences (avec ITT supérieure à 8 jours) par personne dépositaire de l'autorité publique » et « non-assistance à personne en péril ».

VIDEO. À Sainte-Soline, les anti-bassines dénoncent les retards dans la prise en charge des blessés

À Sainte-Soline, les anti-bassines dénoncent les retards dans la prise ...

Il s'agira de préciser, indique le parquet, où se situaient les victimes au moment des affrontements, à quelle heure elles ont été blessées, « quelle est l'origine de leurs blessures, et s'il s'agit d'un projectile, de quelle nature ». Les enquêteurs devront aussi déterminer « quelles ont été les conditions d'évacuation et de prise en charge médicale » et « quelles ont été les modalités précises de mise en œuvre des opérations de maintien de l'ordre ».

Qui est le militant ?

Selon nos informations, Serge D.-G., Toulousain de 32 ans, est fiché S depuis 2017 pour son appartenance à la mouvance anarcho-autonome. Les services de renseignement l'avaient localisé dans la ZAD (zone à défendre) de Notre-Dame-Des-Landes (Loire-Atlantique), épice de la contestation contre un projet d'aéroport. Le jeune homme aurait également participé à des

manifestations lors du mouvement des Gilets jaunes, en particulier à celles qui ont dégénéré.

À lire aussi [Sainte-Soline : qui sont Serge D.-G. et Michaël B., les deux manifestants dans le coma ?](#)

Serge D.-G. avait aussi effectué deux mois de détention provisoire pour des soupçons de participation au saccage des locaux de la Protection judiciaire de la jeunesse à Labège le 5 juillet 2011. Ce jour-là, une dizaine de personnes cagoulées, selon La Dépêche du Midi, avait fait irruption dans les locaux, aspergé une employée de gaz lacrymogène, dégradé les mobiliers et inscrit des tags insultants tels que « Nique la justice » ou « Porcs ». D'après nos informations, Serge D.-G. est issu d'une famille portant des valeurs d'extrême gauche, avec un père se revendiquant anarchiste.

Dans la rubrique Faits divers

[Essonne : un radiologue mis en examen pour viol et agression sexuelle sur une patiente](#)
[LBD : la justice condamne l'État à verser 15 000 euros à un jeune éborgné par un tir de la police](#)
[Au procès pour assassinat sur fond de rite vaudou, le glaçant clip de rap des accusés](#) P

 [VOIR LES COMMENTAIRES](#)

Faits divers



Au procès pour assassinat sur fond de rite vaudou, le glaçant clip de rap des accusés P



Essonne : un radiologue mis en examen pour viol et agression sexuelle sur une patiente



LBD : la justice condamne l'État à verser 15 000 euros à un jeune éborgné par un tir de la police



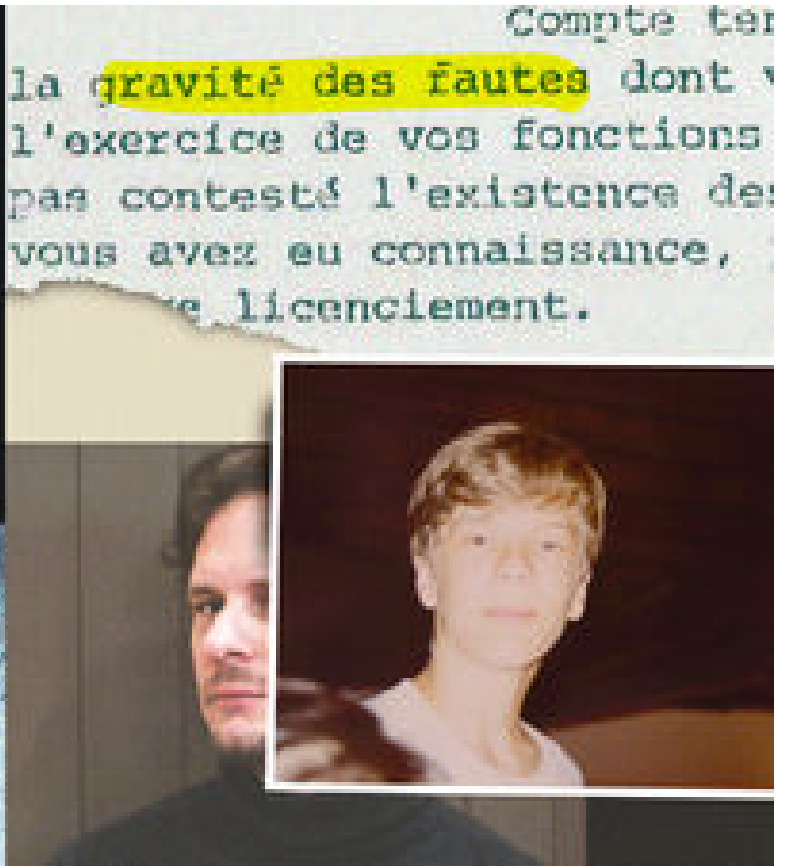
Essonne : un chien retrouvé calciné dans une poubelle, puis un autre « au dernier stade avant la mort » P



La chorale du silence : les Moineaux en sourdine, mais l'association poursuit ses activités **P**



La chorale du silence : « Le prêtre m'a reproché d'avoir déposé plainte pour atteintes sexuelles » **P**



La chorale du silence : d'anciens petits chanteurs victimes d'actes pédophiles osent enfin parler



La chorale du silence : 50 ans d'omerta sur des agressions et des viols au sein du chœur des Moineaux

